

PROGRÈS DE L'HYGIÈNE

L'étang de la Brache et sa glacière

À la fin du XIX^e siècle, l'hygiène publique commence à s'imposer. C'est ainsi que les autorités sanitaires vont découvrir que l'étang de la Brache, dont la glace est extraite pour être consommée, présente un risque grave pour la santé.

En été, quand il fait bien chaud, les Parisiens aiment boire des boissons rafraîchies par des glaçons. À cette époque, où le réfrigérateur n'existe pas encore, le moyen le plus simple pour obtenir de la glace est de récolter en hiver de l'eau gelée dans les lacs et les étangs – les hivers étaient alors plus rigoureux qu'aujourd'hui – et de la stocker dans des glacières. Des procédés de fabrication de glace artificielle commencent à être mis au point, mais le prix de revient reste très élevé.

Les Glacières de Paris

Parmi les bassins d'eau proches de Paris utilisés pour en exploiter la glace figure l'étang de la Brache à Épinay-sur-Seine. Cet étang, de forme rectangulaire

et d'une surface d'un hectare et demi, est l'ancienne pièce d'eau du parc de la Brache qui s'étendait entre la partie de la rue de l'Yser située au-dessous de l'avenue de la République, et la Seine. Le château de la Brache a été rasé en septembre 1870 pour dégager les abords du fort de la Brache. La pièce d'eau a été acquise par un glacier de Saint-Ouen et rachetée en 1882 par la Société des Glacières de Paris qui détient quasiment le monopole de la glace à Paris.

L'étang est alimenté par le ru d'Enghien dans lequel se jette le trop-plein du lac d'Enghien. En sortant de l'étang de la Brache, le ru fait marcher le moulin de la Brache situé à l'angle de la rue de l'Yser et du boulevard Foch, avant de se jeter dans la Seine.

La glace est retirée entre décembre et février. Dès

que l'abaissement de la température semble annoncer une gelée prochaine, des ouvriers débarrassent l'étang de toutes les impuretés qui peuvent en souiller la surface. Aussitôt qu'il se forme une croûte de glace de 3 à 5 centimètres, ils se mettent à casser la glace à coups de pioche et les morceaux ramassés sont ensuite stockés dans une glacière.

En dehors de l'hiver, l'étang sert à la pêche. De nombreux habitants de Paris viennent régulièrement y pêcher, moyennant une rétribution de 1 franc par jour. Le gardien de l'étang leur fournit à boire et à manger, leur loue ou vend des instruments de pêche et des vers de vase.

Chaque année après la saison de la pêche, le gardien, secondé par quelques hommes de la Société des Glacières, procède au curage de l'étang, de manière à laisser de 60 à 70 centimètres d'eau à la surface.

La plainte du meunier

Avec le développement de l'urbanisation de la banlieue de Paris dans les années 1880, le ru d'Enghien est devenu un égout à ciel ouvert, recueillant les eaux usées des habitations bordant le lac et celles de son parcours à travers Épinay-sur-Seine. Le curage de l'étang n'empêche pas une vase fétide de s'y former, au point d'incommoder tout le voisinage, en premier lieu le meunier de la Briche qui porte plainte en juillet 1889.

Le conseil municipal d'Épinay-sur-Seine, qui craint les épidémies, saisit le préfet de police, l'autorité supérieure en matière d'hygiène publique. Le préfet répond qu'il s'apprête à prendre un arrêté pour enjoindre à la Société des Glacières de Paris de procéder au curage de l'étang. Mais le vice-président du Comité d'Hygiène de l'arrondissement fait remarquer que la glace de l'étang étant exploitée par une société, il faut absolument que l'eau soit analysée. Le

chimiste Alfred Riche, membre du Comité départemental d'Hygiène, est alors chargé de cette besogne. Dès le 20 novembre 1889, il rend compte de l'analyse de deux échantillons de glace qui prouvent l'existence dans cette eau d'*« une grande quantité de débris divers, de microcoques et de vibrions »*. Soulignant que, contrairement à l'opinion commune, la glace ne tue pas les microbes, il cite un passage d'une lettre que lui a écrite son collègue le célèbre savant Louis Pasteur : *« Toute eau impropre à la boisson l'est également pour préparer, en hiver, de la glace pour l'alimentation. Les microbes inoffensifs ou pathogènes résistent presque tous à des températures même très basses. »*

Odeurs fétides

Le 22 juillet 1892, le problème de l'étang de la Briche est examiné au Conseil d'Hygiène de la Seine. Le rapporteur souligne que *« cet étang dont l'aspect est repoussant et qui répand des odeurs fétides, est alimenté par le ru d'Enghien, c'est-à-dire par les eaux d'égout de Saint-Gratien et d'Enghien. »* Il conclut qu'il faut absolument interdire la fabrication de la glace avec l'eau de cet étang.

Le 30 décembre suivant, le préfet de police prend un arrêté interdisant à la Société des Glacières de Paris de laisser livrer à la consommation de la glace fabriquée avec l'eau de l'étang de la Briche. Depuis les années 1880, la technique du froid a fait de grands progrès, faisant baisser le prix de revient de la glace artificielle. La Société des Glacières décide alors de construire à côté de l'étang une usine de fabrication de glace artificielle utilisant l'ammoniac comme réfrigérant.

En 1903, le maire demande à la société de combler l'étang. Mais une servitude l'obligeant à maintenir l'étang qui sert de réservoir au moulin, il lui faut

indemniser le meunier. Elle demande alors à la Ville de contribuer pour 1/3 à l'indemnisation. Le maire propose une contribution de 1/6 mais le conseil municipal refuse. Finalement, l'étang subsistera encore un temps et ne disparaîtra que lorsque, après la Première Guerre mondiale, le département de la Seine en fera l'acquisition pour y établir une usine de décantation des eaux d'égouts venant se jeter dans la Seine.

L'étang de la Briche sera finalement victime des progrès de l'hygiène publique.

DES GLAÇONS IMPROPRES À LA CONSOMMATION.

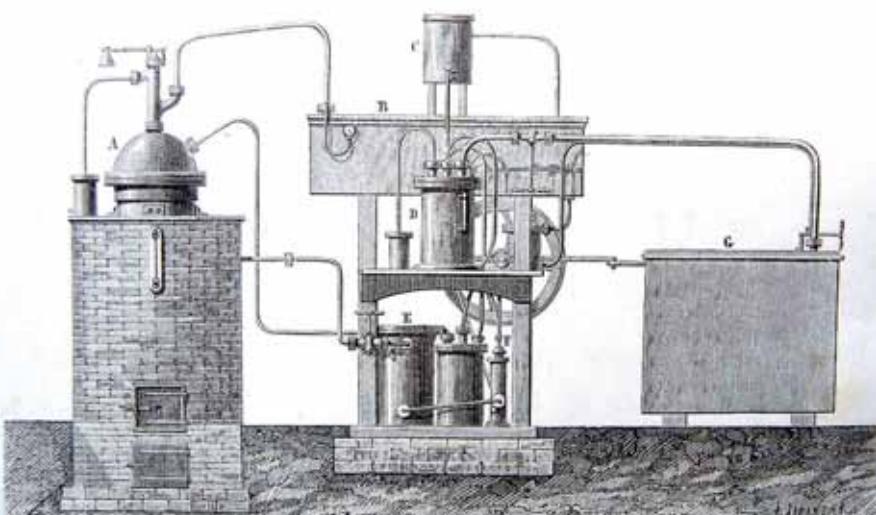


Fig. 74. — Grand appareil Carré pour la fabrication de la glace.